



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUIN 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2024_0050

Effectifs communaux des emplois permanents et non permanents

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-huit heures et quatre minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le onze juin deux mille vingt-quatre à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. DUBARRY DE LA SALLE, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. GIRONDOT, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BARBIER, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

Mme LE VAVASSEUR, a donné procuration à M. BISSON
M. FEGHALI, a donné procuration à Mme PRADET
Mme SCHWEITZER, a donné procuration à M. LIEVRE
M. TURINI, a donné procuration à M. BESANCON

Arrivés en cours de séance :

M. ANTONIO, 18h08, lors de l'examen de la délibération n°DEL01_2024_0044
Mme MESADIEU, 18h11, lors de l'examen de la délibération n°DEL01_2024_0044
M. BESANCON, 18h15, lors de l'examen de la délibération n°DEL01_2024_0044
Mme TILLY, 18h25, lors de l'examen de la délibération n°DEL01_2024_0049
Mme COSTE, 18h29, lors de l'examen de la délibération n°DEL01_2024_0049

Excusée :

Mme ACKERMANN

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 25 juin 2024

Objet : Effectifs communaux des emplois permanents et non permanents

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique - Livre III - Titre 1^{er} - Chapitre III portant sur les dispositions propres à la fonction publique territoriale, les emplois des collectivités territoriales sont fixés par leur organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permanents et non permanents, en particulier dans les cas suivants :

- création de nouveaux postes ou suppression pour répondre aux besoins des services ;
- accroissement temporaire, activité saisonnière, emplois de cabinet et emplois non permanents.

Les mouvements intervenus depuis l'adoption des tableaux des effectifs de la Ville en séance du Conseil municipal du 25 mars 2024 (délibération n°DEL01_2024_0035 - R.D. du 28 mars 2024), ainsi que les besoins à venir, impliquent les modifications figurant au tableau ci-après :

Mouvements sur emplois permanents (hors détachements internes)					
Filière	Grade	Cat.	Création	Suppression	Motif
Administrative	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B		- 1	suite à recrutement sur autre grade
	Rédacteur			- 1	mise à jour position statutaire
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2		grade pour avancement
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe			- 1	suite à recrutement sur autre grade
Technique	Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1		grade pour adaptation possibilité recrutement
	Technicien principal 2 ^{ème} classe		1		grade pour adaptation possibilité recrutement
	Technicien		1		création poste
Médico-sociale	Éducateur jeunes enfants classe exceptionnelle	A	2		grade pour adaptation possibilité recrutement
	Aide-soignant classe supérieure	B		- 1	suite à recrutement sur autre grade
	Aide-soignant classe normale			- 1	suite à recrutement sur autre grade
	Auxiliaire de soins principal 1 ^{ère} classe	C	3		création grade
	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1		grade pour adaptation possibilité recrutement
	ATSEM principal 2 ^{ème} classe			- 1	suite à recrutement sur autre grade
	Agent social principal 1 ^{ère} classe		3		grade pour avancement

Sportive	Conseiller APS	A	1		création grade
Animation	Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	1		grade pour avancement
	Adjoint animation principal 1 ^{ère} classe	C	1		grade pour avancement
Police municipale	Chef de service principal 1 ^{ère} classe	B		- 1	suite à recrutement sur autre grade
	Chef de service principal 2 ^{ème} classe			- 1	suite à recrutement sur autre grade
Totaux			17	- 8	

Les effectifs communaux des emplois permanents s'établiront à 397 postes, dont **199 postes toujours pourvus par des agents titulaires** (identique à mars 2024).

Comme il est également énoncé par l'article L.313-1 susvisé, ces emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels territoriaux, régis par ce même Code général de la fonction publique - Livre III - Titre III - Chapitre II - section 1 - sous-section 2 (articles L.332-8 à L.332-14).

Au titre de ces recrutements, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente législation et lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, des agents contractuels territoriaux peuvent être recrutés au titre de l'article L.332-8-2° pour toutes durées dans la limite de trois ans, renouvelable dans la limite maximale de six années.

Les contrats reconduits à l'issue d'une durée de six années de services publics au sein de la collectivité et de la même catégorie, exception faite d'éventuel(s) contrat(s) dits « de projet » (articles L.332-24 à L.332-26), ne peuvent l'être que pour une durée indéterminée (article L.332-10).

Les effectifs communaux des emplois permanents, après mouvements, comprendront **135 postes pourvus par des agents contractuels** (soit + 6, en comparaison de mars 2024), dont :

- 93 contrats en CDD au titre de l'article L.332-8-2° (soit + 4, en comparaison de décembre 2023) ;
- 28 contrats en CDI au titre de l'article L.332-10 (soit + 1) ;
- 9 contrats en CDI selon les articles L.445-1 et L.445-3 dans le cadre d'une reprise ou transfert d'activité en service public administratif (=) ;
- 3 contrats en CDD selon les articles L.332-13 et L.332-14 afin d'assurer le remplacement et/ou faire face à une vacance temporaire d'emploi (soit + 1) ;
- 2 contrats de collaborateur de cabinet selon l'article L.333-1 (=).

Enfin **63 postes sont actuellement vacants** :

- 12 postes vacants sont à pourvoir et/ou en phase de recrutement,
- 4 postes sont à pourvoir afin d'attractivité et fidélisation sur postes de la filière animation,
- 9 grades pour avancements ou promotions. Suite à ces évolutions au 1^{er} septembre prochain, neuf grades seront à supprimer lors du prochain conseil municipal.
- 38 grades complémentaires sont disponibles afin d'adaptation aux profils de candidatures et possibilités de recrutement.

Les effectifs communaux sur des emplois non-permanents, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier, au titre du Livre III - Titre III - Chapitre II - section 2 sous-section 1 du Code général de la fonction publique (article L.332-23) demeurent à **100 postes** et inchangés en comparaison de décembre 2023.

Le Comité Social Territorial a été consulté pour avis le 7 juin 2024 sur l'ensemble de ces mouvements.

Les membres de la commission municipale « Modernisation de l'administration » ont examiné l'objet de la présente délibération le 5 juin 2024.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et à l'unanimité,***

APPROUVE l'abrogation de la délibération n°DEL01_2024_0035 du 25 mars 2024 (R.D. du 28 mars 2024) fixant le tableau des effectifs des emplois permanents et non-permanents à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

APPROUVE les mouvements de postes indiqués ci-dessus.

APPROUVE les tableaux des effectifs des emplois permanents et non-permanents annexés à la présente délibération.

APPROUVE la possibilité de pourvoir l'ensemble de ces emplois (hors emplois fonctionnels) par des agents contractuels, au titre des articles :

- L.332-8-2°, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté ;
- L.332-10, pour tout contrat établi ou renouvelé afin de pourvoir un emploi en application de l'article L.332-8 avec un agent qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique ;
- L.332-12 afin de pourvoir un emploi en application de l'article L.332-8 avec un agent contractuel territorial lié par un contrat indéterminé, pour exercer des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique ;
- L.332-13, afin d'assurer temporairement le remplacement d'agents autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiels ou indisponibles ;
- L.332-14, afin de continuité du service et faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial ;
- L.352-4, eu égard aux situations de handicap mentionnées au premier alinéa de l'article L.131-8, sur les emplois de catégories A, B et C.

INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés au budget principal.



Signé électroniquement par : Jean-Jacques GUILLET
Date de signature : 21/06/2024
Qualité : Mr LE MAIRE (Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Signé électroniquement par : Julie FOURNIER
Date de signature : 24/06/2024
Qualité : (L) 12ème Maire Adjoint (Mme Julie FOURNIER)

Julie FOURNIER
12^{ème} maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.

Tableau des effectifs communaux PERMANENTS - JUIN 2024

EFFECTIFS	catégories	Postes ouverts mars 2024	dont vacants mars 2024	Postes ouverts juin 2024	pourvus par Titulaires	pourvus par Contractuels	postes vacants juin 2024	Mouvements
FILIÈRES / Cadres d'emploi		389	61	397	199	135	63	8
filière ADMINISTRATIVE		90	16	88	39	39	10	- 2
Directeur général	A fonctionnel	1	0	1	1	0	0	
Directeur général adjoint		2	0	2	2	0	0	
Collaborateur de Cabinet	fonctionnel	2	0	2	0	2	0	
Attaché hors classe	A	0	0	0	0	0	0	
Attaché principal		6	1	6	3	2	1	
Attaché		12	1	12	4	7	1	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3	2	3	0	2	1	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe		4	2	3	1	1	1	- 1 suppression de poste suite recrutement sur autre grade
Rédacteur		15	3	14	4	8	2	- 1 mise à jour position statutaire
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	18	3	19	15	3	1	1 ouverture de grades (avancement de grade au 01/09/2024)
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		20	3	19	5	12	2	- 1 suppression de grade suite recrutement sur autre grade
Adjoint Administratif		7	1	7	4	2	1	
filière TECHNIQUE		106	15	109	59	34	16	3
Directeur des Services Techniques	A fonctionnel	1	0	1	1	0	0	
Ingénieur hors classe	A	0	0	0	0	0	0	
Ingénieur principal		2	1	2	1	0	1	
Ingénieur		4	1	4	0	3	1	



Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	6	2	7	1	4	2	1	création de grade afin d'adaptation aux possibilités de recrutement
Technicien principal 2 ^{ème} classe		3	2	4	1	0	3	1	création de grade afin d'adaptation aux possibilités de recrutement
Technicien		2	2	3	0	0	3	1	création de poste
Agent de maîtrise principal	C	9	1	9	7	1	1		
Agent de maîtrise		25	1	25	23	1	1		
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		16	1	16	12	2	2		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		31	2	31	8	22	1		
Adjoint Technique		7	2	7	5	1	1		
filière MEDICO SOCIALE		96	17	100	48	30	22	4	
Cadre supérieur de santé	A	1	0	1	1	0	0		
Cadre de santé		1	0	1	0	1	0		
Médecin hors classe		1	1	1	0	0	1		
Médecin de 1 ^{ère} classe		1	1	1	0	0	1		
Médecin de 2 ^{ème} classe		1	1	1	0	0	1		
Psychologue hors classe		1	1	1	0	0	1		
Psychologue classe normale		1	1	1	0	0	1		
Puéricultrice hors classe		2	0	2	2	0	0		
Infirmier en soins généraux hors classe		1	0	1	1	0	0		
Infirmier en soins généraux		1	0	1	1	0	0		
Psychomotricien hors classe		1	0	1	1	0	0		
Éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle		4	1	6	3	0	3	2	création de grades afin d'adaptation aux possibilités de recrutement
Éducateur de jeunes enfants		8	2	8	2	3	3		
Auxiliaire puériculture de classe supérieure	B	13	2	13	11	0	2		

Auxiliaire puériculture de classe normale		9	2	9	1	6	2	
Aide-soignant de classe supérieure		6	1	5	5	0	0	- 1 suppression de grade suite recrutement sur autre grade
Aide-soignant de classe normale		6	0	5	2	3	0	- 1 suppression de poste suite recrutement sur autre grade
Auxiliaire de soins principal 1 ^{ère} classe	C	0	0	1	0	1	0	1 création de poste
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1 ^{ère} classe		2	0	3	2	0	1	1 création de grade afin d'adaptation aux possibilités de recrutement
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe		11	1	10	1	9	0	- 1 suppression de grade suite recrutement sur autre grade
Agent social principal 1 ^{ère} classe		9	1	12	8	0	4	3 ouverture de grades (avancement de grade au 01/09/2024)
Agent social principal 2 ^{ème} classe		13	1	13	5	7	1	
Agent social		3	1	3	2	0	1	
filière SPORTIVE		8	0	8	4	4	0	1
Conseiller des APS	A	0	0	1	0	1	0	1 création de poste
Éducateur des APS principal 1 ^{ère} classe	B	3	0	3	3	0	0	
Éducateur des APS principal 2 ^{ème} classe		2	0	2	1	1	0	
Éducateur des APS		2	0	2	0	2	0	
filière ANIMATION		68	9	70	36	23	11	2
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	6	1	7	5	0	2	1 ouverture de grade (avancement de grade au 01/09/2024)
Animateur principal 2 ^{ème} classe		2	1	2	1	0	1	
Animateur		10	1	10	9	0	1	
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	10	1	11	9	0	2	1 ouverture de grade (avancement de grade au 01/09/2024)
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe		38	4	38	11	23	4	
Adjoint d'animation		2	1	2	1	0	1	
filière CULTURELLE		12	0	14	7	5	2	2
Professeur d'enseignement artistique	A	1	0	1	0	1	0	

Attaché de conservation du patrimoine		1	0	1	0	1	0	
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	B	0	0	1	0	0	1	1 création de grade afin d'adaptation aux possibilités de recrutement
Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe		1	0	2	1	0	1	1 création de grade afin d'adaptation aux possibilités de recrutement
Assistant de conservation		5	0	5	3	2	0	
Adjoint patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	3	0	3	3	0	0	
Adjoint patrimoine principal 2 ^{ème} classe		1	0	1	0	1	0	
filière SÉCURITÉ		10	4	8	6	0	2	- 2 suppression de grades suite recrutement sur autre grade
Chef de service de police municipale	B	1	0	1	1	0	0	
Brigadier-chef principal	C	4	1	4	3	0	1	
Gardien-brigadier de police municipale		3	1	3	2	0	1	



Tableau des effectifs communaux NON-PERMANENTS - JUIN 2024

FILIÈRES	emplois	catégorie	Postes ouverts décembre 2023	Postes ouverts juin 2024	Motifs
filière ADMINISTRATIVE	Assistants administratifs	C	2	2	Aide à l'organisation d'animations culturelles
	Distributeurs	C	4	4	Distribution des supports de communication
filière ANIMATION	Adjoints périscolaires	C	55	55	Accroissement d'activité selon les séquences d'accueils périscolaires et de loisirs
filière CULTURELLE	Conférenciers	A/B	7	7	Conférences Forum des Savoirs
	Hôtes & hôtessees d'accueil billettistes	B/C	5	5	Cérémonies diverses
	Modèle	C	2	2	Activités de l'atelier de gravure
hors filières	Agents en renfort ponctuel	B/C	10	10	Accroissement d'activité
	Agents de cérémonie	C	10	10	Cérémonies diverses
	Saisonniers	C	5	5	Activité saisonnière
			100	100	